

**Arrêté du 22 octobre 2015 portant modification de l'arrêté du 24 août 2015,
portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes
intérimaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris
NOR : JUSF1525340A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande par courriel du 14 octobre 2015 du responsable de l'appui au pilotage territorial à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris, demandant la prolongation de l'intérim de Mme Aziza EL-FOURGI jusqu'au 30 novembre 2015,

ARRÊTE

Article 1

L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 août 2015, est modifié comme suit :

Mme Aziza EL-FOURGI, adjointe administrative, est nommée, du 17 août 2015 au 30 novembre 2015, régisseur d'avances et de recettes intérimaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris, en remplacement de M. Jean TESSIER, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 24 août 2015 reste inchangé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France - Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 octobre 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la
justice, et par délégation,
Le directeur de la protection judiciaire de la
jeunesse empêché,
Le chef de bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU